

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq août, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres le dix-neuf août précédent par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président.

Conseillers en exercice : 28

Présents : 24

MMES, MM. Jean-Marc ALEMANY, Grégory BAERT, Pierre BARRUCAND, Leslie BIBOLLET, Sébastien BRIAND, Sébastien CHALLAMEL, Mireille CHAPUS, Claude CHARBONNIER, Stéphane CHAUSSON, Pascal CHEVALLEREAU, Claude COLLOMB-PATTON, Yannick DEFRENNE, Bruno DUMEIGNIL, Hélène FAVRE BONVIN, Gérard FOURNIER-BIDOZ, Rémi FRADIN, Sophie GRESILLON, Serge HUDRY, Franck PACCARD, Sonia PAPAIZIAN, Aurélia PETER, Didier THÉVENET, Gaëlle VERJUS, Brigitte VULLIET

Pouvoirs : 4

MMES, MM. Benjamin FAVRE-BONVIN à Hélène FAVRE-BONVIN, Catherine MANIGLIER à Serge HUDRY, Marc MISSILLIER à Yannick DEFRENNE, Christine RUFFON à Claude COLLOMB-PATTON

Secrétaire de séance : M. Claude CHARBONNIER

DEL2026-106 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET ANNEXE MOBILITE

Rapporteur : Monsieur Didier THÉVENET

Vu l'avis de la Conférence des Maires dans sa séance du 18 août 2026 ;

Le Conseil communautaire est informé de la nécessité d'apporter quelques ajustements au budget primitif 2026 du budget annexe mobilité pour l'année 2026, afin d'intégrer les nouvelles dépenses liées à la fermeture de la RD16 et à la mise en place de conventions financières :

- conventions « covoiturage » - BLABLACAR
- convention « transport en commun » - ALPBUS.

Il convient de souligner que ces actions seront financées en prélevant 103 000 € sur la réserve de 379 173.52 € inscrite au compte 6288 du budget supplémentaire voté en juillet 2026, et constituée grâce à la reprise des résultats 2025.

Imputations	▼ Dépenses	Recettes
■ Section de fonctionnement	-	-
■ Dépenses	-	-
■ 011 - Charges à caractère général	- 90 000	-
618 - BLABLACAR - gestion de projet HT	1 800	-
618 - BLABLACAR - paramétrage du parcours HT	2 750	-
6221 - BLABLACAR - commission sur trajets	7 000	-
6238 - BLABLACAR - communication HT	1 450	-
6288 - Réserve de 379 173,52 réduite - Alpbus	- 60 000	-
6288 - Réserve de 379 173,52 réduite - Blablacar	- 43 000	-
■ 65 - Autres charges de gestion courante	90 000	-
6518 - BLABLACAR - licence HT	2 000	-
6553 - ALPBUS - abonnements en TTC (50% solde)	60 000	-
6553 - BLABLACAR - incitation financière TTC	28 000	-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget annexe Mobilité telle que présentée ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution de cette délibération.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Claude CHARBONNIER



Délibération transmise en Préfecture le 2 septembre 2026
Publiée le 2 septembre 2026